

Arrêt du Tribunal du 12 juillet 2012 — Leifheit/OHMI — Vermop Salmon (Twist System)

(Affaire T-334/10) ⁽¹⁾

[«*Marque communautaire — Procédure de nullité — Marque communautaire verbale Twist System — Marques communautaires verbales antérieures TWIX et TWIXTER — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), et article 53, paragraphe 1, sous a), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2012/C 258/30)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Leifheit AG (Nassau, Allemagne) (représentants: G. Hasselblatt et V. Töbelmann, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: G. Schneider, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: Vermop Salmon GmbH (Gilching, Allemagne) (représentants: W. von der Osten-Sacken, O. Sude et M. Ring, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 12 mai 2010 (affaires jointes R 924/2009-1 et R 1013/2009-1), relative à une procédure de nullité entre Vermop Salmon GmbH et Leifheit AG.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Leifheit AG est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 288 du 23.10.2010.

Arrêt du Tribunal du 12 juillet 2012 — Pharmazeutische Fabrik Evers/OHMI — Ozone Laboratories Pharma (HYPOCHOL)

(Affaire T-517/10) ⁽¹⁾

[«*Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire verbale HYPOCHOL — Marque nationale figurative antérieure HITRECHOL — Motif relatif de refus — Absence de risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2012/C 258/31)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Pharmazeutische Fabrik Evers GmbH & Co. KG (Pinneberg, Allemagne) (représentants: R. Kaase et R. Möller, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: A. Folliard-Monguiral, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI: Ozone Laboratories Pharma SA (București, Roumanie)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 1^{er} septembre 2010 (affaire R 1332/2009-4), relative à une procédure d'opposition entre Pharmazeutische Fabrik Evers GmbH & Co. KG et Ozone Laboratories Pharma SA.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Pharmazeutische Fabrik Evers GmbH & Co. KG est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 13 du 15.1.2011.

Arrêt du Tribunal du 12 juillet 2012 — Vermop Salmon/OHMI — Leifheit (Clean Twist)

(Affaire T-61/11) ⁽¹⁾

[«*Marque communautaire — Procédure de nullité — Marque communautaire verbale Clean Twist — Marques communautaires verbales antérieures TWIX et TWIXTER — Motif relatif de refus — Absence de risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), et article 53, paragraphe 1, sous a), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2012/C 258/32)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Vermop Salmon GmbH (Gilching, Allemagne) (représentants: W. von der Osten-Sacken M. Ring et O. Sude, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: K. Klüpfel, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: Leifheit AG (Nassau, Allemagne) (représentants: G. Hasselblatt et V. Töbelmann, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 19 novembre 2010 (affaire R 671/2010-1), relative à une procédure de nullité entre Vermop Salmon GmbH et Leifheit AG.